



Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Métropolitain de Dijon Métropole

Séance du jeudi 27 juin 2019

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire de séance : M. BORDAT

Convocation envoyée le 20 juin 2019

Nombre de membres du Conseil métropolitain : 79

Nombre de présents participant au vote : 46

Nombre de membres en exercice : 79

Nombre de procurations : 21

Membres présents :

M. François REBSAMEN	Mme Françoise TENENBAUM	Mme Chantal OUTHIER
M. Pierre PRIBETICH	Mme Christine MARTIN	M. Emmanuel BICHOT
M. Thierry FALCONNET	M. Denis HAMEAU	Mme Virginie VOISIN-VAIRELLES
Mme Nathalie KOENDERS	Mme Stéphanie MODDE	Mme Sandrine RICHARD
M. Rémi DETANG	M. Nicolas BOURNY	Mme Claudine DAL MOLIN
Mme Catherine HERVIEU	M. Mohamed BEKHTAOUI	Mme Louise MARIN
M. José ALMEIDA	Mme Lê Chinh AVENA	M. Louis LEGRAND
Mme Danielle JUBAN	Mme Hélène ROY	M. Patrick ORSOLA
M. Frédéric FAVERJON	M. Georges MAGLICA	Mme Florence LUCISANO
M. Dominique GRIMPRET	Mme Elisabeth REVEL	M. Jean-Michel VERPILLOT
M. Patrick MOREAU	M. Joël MEKHANTAR	M. Jean-Louis DUMONT
M. Jean-Claude GIRARD	Mme Nuray AKPINAR-ISTIQUAM	M. Patrick BAUDEMONT
Mme Anne DILLENSEGER	M. Christophe BERTHIER	Mme Michèle LIEVREMONT
Mme Badiaâ MASLOUHI	M. Jean-Claude DECOMBARD	M. Adrien GUENE.
M. Jean-Patrick MASSON	M. Laurent BOURGUIGNAT	
M. Benoît BORDAT	Mme Catherine VANDRIESSE	

Membres absents :

M. Patrick CHAUPUIS	M. Jean-François DODET pouvoir à Mme Michèle LIEVREMONT
M. Didier MARTIN	M. François DESEILLE pouvoir à M. Dominique GRIMPRET
M. Alain HOUPERT	Mme Colette POPARD pouvoir à Mme Anne DILLENSEGER
M. François HELIE	Mme Sladana ZIVKOVIC pouvoir à Mme Nathalie KOENDERS
M. Édouard CAVIN	M. Jean-Yves PIAN pouvoir à Mme Françoise TENENBAUM
Mme Frédérique DESAUBLIAUX	Mme Océane CHARRET-GODARD pouvoir à M. Benoît BORDAT
Mme Anne PERRIN-LOUVRIER	M. Charles ROZOY pouvoir à M. Jean-Claude DECOMBARD
M. Gaston FOUCHERES	M. Hervé BRUYERE pouvoir à M. Patrick MOREAU
M. Jacques CARRELET DE LOISY	M. Jean ESMONIN pouvoir à Mme Sandrine RICHARD
Mme Corinne PIOMBINO	M. Yves-Marie BRUGNOT pouvoir à M. Thierry FALCONNET
M. Dominique SARTOR	M. Guillaume RUET pouvoir à Mme Louise MARIN
M. Philippe BELLEVILLE	M. François NOWOTNY pouvoir à M. Jean-Louis DUMONT
Mme Monique BAYARD	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET pouvoir à M. Jean-Michel VERPILLOT
	M. Jean DUBUET pouvoir à M. Patrick ORSOLA
	Mme Céline TONOT pouvoir à M. José ALMEIDA
	M. Jean-Philippe MOREL pouvoir à M. Adrien GUENE
	Mme Lydie CHAMPION pouvoir à M. Rémi DETANG
	M. Damien THIEULEUX pouvoir à M. Laurent BOURGUIGNAT
	M. Gilbert MENUT pouvoir à Mme Catherine VANDRIESSE
	Mme Noëlle CABBILLARD pouvoir à Mme Virginie VOISIN-VAIRELLES
	M. Cyril GAUCHER pouvoir à M. Emmanuel BICHOT.

OBJET : ENVIRONNEMENT ET SERVICE D'INTERET COLLECTIF

Enfouissement des réseaux électriques, d'éclairage public et de télécommunications

En 2019, plusieurs communes sont concernées par l'enfouissement des réseaux électriques, d'éclairage public et de télécommunications au titre de l'article 8 des différents contrats de concession de distribution électrique portant sur l'enfouissement des réseaux.

Dans le but d'assurer la coordination de l'ensemble des intervenants et de bénéficier du cofinancement du concessionnaire en charge de la distribution électrique (ENEDIS) au titre de l'article 8 du contrat de concession sur les enfouissements de réseaux électriques, des conventions de délégation partielle de maîtrise d'ouvrage permettent de confier la gestion des travaux à l'entreprise ENEDIS et de répartir les financements entre les 2 parties prenantes : ENEDIS et Dijon métropole.

Ces conventions concernent les communes de Fontaine-lès-Dijon, Longvic et Dijon et sont définies de la manière suivante :

Commune de Fontaine-lès-Dijon – Rue de Bourgogne

L'enfouissement des réseaux électriques, du fait du caractère urbain de la ville de Fontaine-lès-Dijon, doit être réalisé sous maîtrise d'ouvrage du délégataire ENEDIS.
Dijon métropole souhaite enfouir conjointement les réseaux télécommunications électroniques sur cette rue.

Cette convention (délégation partielle de maîtrise d'ouvrage à ENEDIS), jointe à la présente délibération et fixant les modalités de réalisation et de participation de chacune des parties, doit être signée avec Dijon métropole. Annexe n°1

Commune de Dijon – Boulevard Jeanne d'Arc

L'enfouissement des réseaux électriques, du fait du caractère urbain de la ville de Dijon, doit être réalisé sous maîtrise d'ouvrage du délégataire ENEDIS.

La prestation d'enfouissement du réseau électrique sera prise en charge à 100 % par ENEDIS, selon les termes de l'article 8 du contrat de concession de la ville de Dijon.

Dijon métropole souhaite enfouir conjointement les réseaux d'éclairage public et de télécommunication sur cette rue. Pour cela une délégation partielle de maîtrise d'ouvrage de Dijon métropole à ENEDIS est nécessaire pour la partie éclairage public, définie dans la convention jointe. Annexe n°2

Dijon métropole souhaite enfouir conjointement les réseaux télécommunications électroniques sur cette rue.

La société Orange a accepté de laisser à Dijon métropole la réalisation des travaux d'effacement des réseaux de communications électroniques conjointement aux réseaux électriques, au travers de la convention d'effacement de réseaux jointe à la délibération. Annexe n°3

Commune de Dijon – Rue du Jardin des Plantes

L'enfouissement des réseaux électriques, du fait du caractère urbain de la ville de Dijon, doit être réalisé sous maîtrise d'ouvrage du délégataire ENEDIS.

La prestation d'enfouissement du réseau électrique sera prise en charge à 100 % par ENEDIS, selon les termes de l'article 8 du contrat de concession de la ville de Dijon. Annexe n°4

Dijon métropole souhaite enfouir conjointement les réseaux d'éclairage public et de télécommunication sur cette rue. Pour cela une délégation partielle de maîtrise d'ouvrage de Dijon métropole à ENEDIS est nécessaire, définie dans la convention jointe.

Commune de Longvic – Rue de New Holland

L'enfouissement des réseaux électriques, du fait du caractère urbain de la ville de Longvic, doit être réalisé sous maîtrise d'ouvrage du délégataire ENEDIS.

Une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage pour l'enfouissement des réseaux basse tension est jointe à la présente délibération. Annexe n°5

Commune de Flavignerot – enfouissement des réseaux – solde de la participation communale

Suite à la convention initiale en date du 20/11/2017, définissant les modalités financières de la participation communale de la commune de Flavignerot, et afin de percevoir le solde de cette participation, il est nécessaire d'établir un avenant à la convention de fonds de concours.

Au vu des bilan des travaux et des acomptes effectués par la commune de Flavignerot, le solde de la participation s'élève à 51 000 € HT.

L'avenant à la convention de fonds de concours entre Dijon métropole et la commune de Flavignerot concernant les travaux d'enfouissement des réseaux est joint à la présente délibération. Annexe n°6

Vu l'avis de la Commission Environnement et Services d'intérêts collectifs,

LE CONSEIL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :

- **d'approuver** les projets de conventions annexés à la délibération ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à apporter aux-dits projets des modifications non-substantielles ne remettant pas en cause leur économie générale ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer les conventions définitives ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à solliciter toutes subventions susceptibles d'être accordées au bénéfice de la réalisation de l'opération ;
- **d'approuver** l'avenant concernant le solde de la participation au fonds de concours de la commune de Flavignerot ;
- **d'autoriser** le Monsieur le Président à signer tout acte nécessaire à la bonne exécution de ce dossier.

SCRUTIN : POUR : 67
CONTRE : 0

ABSTENTION : 0
NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT 21 PROCURATION(S)